



RÈGLEMENT COMPETITION 2011

SOMMAIRE :

- > ARTICLE 1 : OBJET DE LA COMPETITION
- > ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
- > ARTICLE 3 : SECTEURS ET CATEGORIES / TROPHEE IMAGE VIRTUELLE / PRIX SPECIAUX
- > ARTICLE 4 : LES JURYS
- > ARTICLE 5 : FICHE D'INSCRIPTION ET GUIDE DE PRESENTATION
- > ARTICLE 6 : LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION SELON LES SECTEURS
- > ARTICLE 7 : RECOMPENSES ET REMISES DE PRIX
- > ARTICLE 8 : ACCEPTATION
- > ARTICLE 9 : ANNULATION

> ARTICLE 1 : OBJET DE LA COMPETITION

Le festival Fimbacte organise une compétition destinée à présenter et valoriser les projets et réalisations des acteurs de la construction, de l'environnement et de l'aménagement (plus généralement appelé le cadre de vie) : entreprises, collectivités locales, organismes, prestataires et toutes entités travaillant directement ou indirectement dans le secteur de l'Architecture, l'Aménagement, le Bâtiment, l'Energie, les Travaux Publics, la Construction, l'Environnement.

> ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute **entreprise, collectivité, établissement public, organisme, prestataire...** ayant un projet ou une innovation lié à l'aménagement, une démarche de communication (réalisée au cours de ces trois dernières années) dont la thématique apporte sa contribution au cadre de vie.

Sont admis en compétition :

- les outils de communication sous forme de production audiovisuelle,
- les démarches de communication (comportant dossier, affiches, multimédia...),
- les projets d'aménagement, les innovations liées au cadre de vie... sous forme de dossier de présentation,

correspondant à l'un des 3 secteurs proposés puis l'une des 21 catégories proposées par l'organisation.

Chaque candidat peut déposer plusieurs dossiers dans plusieurs catégories ou un même dossier dans plusieurs catégories ; chaque catégorie sélectionnée faisant l'objet d'une inscription à part entière.

> ARTICLE 3 : SECTEURS ET CATEGORIES / TROPHEE IMAGE VIRTUELLE / PRIX SPECIAUX

Les secteurs et catégories

La compétition des Trophées du cadre de vie s'organise en 2 thématiques : la communication et l'information. Pour concourir, chaque projet doit être inscrit au moins dans une des catégories suivantes, réparties en 3 secteurs. L'organisation se réserve le droit de regrouper ou subdiviser une ou plusieurs catégories.

Thématique communication

A/ Productions Audiovisuelles

Chaque production audiovisuelle doit être d'une durée inférieure à 20 minutes, toute autre durée doit faire l'objet d'un accord avec l'organisation. Les productions audiovisuelles sont admises en langue française et anglaise.

- Communication publique et territoriale (Promotion, information, sensibilisation, animation, concertation..., à destination de différents publics, cibles des pouvoirs publics et des collectivités)
- Information/sensibilisation (Objectif information, présentation d'un produit, service, savoir-faire ou marque...)
- Institutionnel (Carte de visite, changement de logo, nouvelle marque, identité, notoriété, histoire des entreprises, l'image et les valeurs de l'organisation à destination de l'interne et de l'externe...)

- **Intérêt général** (Intérêts, valeurs ou objectifs, d'entités publiques ou privées, partagés par tout public (B to B et B to C))
- **One Shot** (Bilan annuel, journal interne, lancement, événement interne ou externe : anniversaire, congrès...)
- **Projet/réalisation** (Présentation, promotion, suivi d'un ouvrage, d'un quartier, d'un bâtiment, d'un aménagement, d'un chantier, futur ou existant...)
- **Relations clients** (Prescription, fidélisation, développement, prospection d'une nouvelle cible, lancement ou promotion d'un produit ou service, animation des réseaux commerciaux, club clients, incentive...)
- **Relations humaines** (Communication interne, recrutement, formation, motivation et sensibilisation des collaborateurs, challenge. Prévention, sécurité, santé, sensibilisation et information aux risques professionnels et prévention des usagers...)

B/ Démarches de Communication et e-communication

- **Communication publique et territoriale** (Promotion, information, sensibilisation, animation, concertation..., à destination de différents publics, cibles des pouvoirs publics et des collectivités)
- **Edition** (Journaux internes et externes, plaquette commerciale, livre d'entreprise, rapport annuel, rapport développement durable...)
- **Événementiel** (Événement créé par et/ou pour l'entité : salon, forum, anniversaire, convention, trophée, lip dub...)
- **Institutionnel** (Changement de logo, nouvelle marque, identité, notoriété, histoire des entreprises, l'image et les valeurs de l'organisation à destination de l'interne et de l'externe...)
- **Intérêt général** (Intérêts, valeurs ou objectifs, d'entités publiques ou privées, partagés par tout public (B to B et B to C))
- **Médias interactifs internes** (Web TV interne, webmag, webradio, intranet, réseaux sociaux internes...)
- **Médias interactifs externes** (Médias collaboratifs et participatifs : Wiki, blog, forum, réseaux sociaux, web 2.0..., site internet, Cd Rom, borne interactive, outil 3D, Web TV externe...)
- **Relations clients** (Prescription, fidélisation, développement, prospection d'une nouvelle cible, lancement ou promotion d'un produit ou service, animation des réseaux commerciaux, club clients, incentive...)
- **Relations humaines** (Communication interne, recrutement, formation, motivation et sensibilisation des collaborateurs, challenge. Prévention, sécurité, santé, sensibilisation et information aux risques professionnels et prévention des usagers...)

Thématique information

C/ Projets Innovants

Pour toute catégorie comprenant plus de 10 dossiers une séparation sera faite en fonction de la qualité des entités (publiques ou privées)

- **Aménagement urbain** (requalification de centre ville, aménagement de quartier, pôles de compétences, projets de ville, reconversion de friches, rénovation urbaine...)
- **Habitat, bâtiments publics et tertiaires** (Réhabilitation ou construction neuve, innovation en termes de conception, construction, exploitation, maintenance...)
- **Mobilité et déplacements** (modes de transports, axes de déplacement, infrastructures...)
- **Produits et services** (accessibilité, énergie, propreté, sécurité...)

Nouveauté : Trophée Image Virtuelle

Pour la première fois, les compétiteurs du festival Fimbacte vont soumettre leur dossier au vote des internautes. Lors de son inscription, chaque compétiteur réalise **un écran virtuel*** présentant son projet (insertion du logo de l'entité recommandé). "Traduisez votre projet avec un impact visuel fort "

Les écrans seront inclus dans le dossier des jurys sectoriels pour un aperçu global du projet et seront mis en ligne sur www.fimbacte.com dès le 10 septembre et jusqu'au 11 octobre pour être soumis au vote des internautes.

L'écran enregistrant le plus de votes recevra le "**Trophée Image Virtuelle**", remis lors de la cérémonie du palmarès le 17 octobre 2011.

** écran virtuel : concerne l'ensemble des compétiteurs, format A4 paysage, un seul écran par projet, à envoyer avant le 05/09/11*

Les Prix Spéciaux 2011

Les Prix Spéciaux font l'objet, par les partenaires déclarés, d'une sélection établie à partir des inscriptions recueillies par l'organisation et conformes à la liste précitée et n'entraînent aucune inscription supplémentaire.

- **Prix Spécial Avenir**, attribué par **PRO BTP**, récompense un dossier qui contribue à la qualité de vie dans l'entreprise ou organisation en matière de relations humaines
- **Prix Spécial Créativité**, attribué par **Construcom**, récompense une démarche de communication remarquable tant par sa créativité et son utilisation de supports innovants ou complémentaires que par sa pertinence
- **Prix Spécial Développement Durable**, récompense un projet s'inscrivant dans une démarche de valorisation des éléments fondamentaux du Développement Durable : l'économie, l'environnement et l'humain
- **Prix Spécial Innovation**, attribué par le **CSTB**, récompense un dossier qui contribue à la mise au point, au développement ou à la mise en œuvre d'un produit ou procédé de construction innovant.
- **Prix Spécial Innovation Publique**, attribué par l'**Observatoire Territoria**, à une collectivité territoriale innovante en matière d'urbanisme et/ou d'aménagement du territoire
- **Prix Spécial Qualité**, attribué par la **Fondation d'Entreprise Excellence SMA**, destiné à récompenser la qualité et son développement auprès des acteurs de la construction.

> ARTICLE 4 : LES JURYS

Le **Comité de Sélection** est composé de personnalités issues de l'organisation et des organismes partenaires. Il valide ou non les inscriptions en compétition pour leur présentation au festival. Il soumet au Grand Jury les dossiers pouvant concourir pour les Grands Prix. Il peut, en outre, attribuer une ou plusieurs mentions.

Les **Jurys Sectoriels**, désignés par le Comité d'Organisation, sont composés de groupes de 3 à 4 personnes pour chaque catégorie de compétition. Chaque juré bénéficie d'une voix, le lauréat est désigné à la majorité des voix, en cas d'égalité ou indécision, le Grand Jury tranchera.

Chaque Jury Sectoriel désigne le Trophée d'OR du Cadre de Vie de sa catégorie qui sera soumis au Grand Jury. Il peut éventuellement attribuer un Trophée d'Argent et désigner les mentions spéciales.

Le **Grand Jury**, sous la présidence du Press Club de France, est composé de 7 à 9 personnalités du monde de la communication, des médias et du Directeur Fondateur de Fimbacte, Hedwige de PENFENTENYO, en qualité de vice-président.

Le Grand Jury valide les Trophées OR et décerne les Grands Prix dans les trois secteurs en compétition :

- Productions Audiovisuelles
- Démarches de communication et e-communication
- Projets Innovants

Le jury est particulièrement attentif aux critères suivants :

Pour la thématique communication

- Impact du message professionnel
 - Respect de l'objectif (ou des objectifs)
 - Adaptation de la démarche à la cible
 - Qualité et efficacité des créations
 - Intervention du compétiteur (présentation de l'argumentaire)
- .../...

Pour la thématique information

- Présentation de la problématique
 - Description du projet
 - Cohérence entre problématique et projet
 - Aspect innovant/utile du projet
 - Intervention du compétiteur (présentation de l'argumentaire)
- .../...

Le **Jury Internauts** : chaque compétiteur doit remettre à l'organisation, avant le 5 septembre, un écran virtuel présentant son projet.

Entre le 10 septembre et le 10 octobre, les internautes pourront voter en ligne sur le site www.fimbacte.com pour élire leur écran préféré.

L'écran virtuel qui enregistrera le plus de votes se verra décerner le "Trophée Image Virtuelle".

L'attribution du trophée sera validée par le Grand Jury.

Les Jurys Prix Spéciaux, définis par les Partenaires de Fimbacte, décernent un Prix Spécial afin de valoriser un ou plusieurs critères utiles à notre filière.

Chaque Partenaire constitue son jury et sa sélection. Sa décision est souveraine. Un dossier recevant un Prix Spécial ne peut recevoir un Trophée Or du Cadre de Vie. Le Prix Spécial surclasse les Trophées OR.

Un seul Prix Spécial peut être attribué par démarche.

La décision des jurys est sans appel.

> ARTICLE 5 : FICHE D'INSCRIPTION ET GUIDE DE PRESENTATION

Les fiches d'inscription doivent être renvoyées, accompagnées de leur règlement aux dates fixées par l'organisation soit avant le 8 juillet 2011.

Un guide de présentation à télécharger sur www.fimbacte.com, doit être retourné, dûment complété, par mail à festival@fimbacte.com avant le 8 juillet 2011.

Tout dossier non parvenu dans les délais ne sera pas pris en considération pour la compétition.

Les productions audiovisuelles et les annexes doivent parvenir impérativement avant le 8 juillet 2011 en nos bureaux : Festival Fimbacte - 12 rue Albert Fririon – 92220 BAGNEUX

Deux exemplaires DVD Rom sont demandés pour la compétition audiovisuelle. Un exemplaire DVD restera dans les archives du festival. L'autre exemplaire sera à la disposition des candidats après le Palmarès dans nos bureaux.

> ARTICLE 6 : LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION SELON LES SECTEURS

En fonction du programme établi par l'organisation pendant les journées du festival, chaque candidat est invité à présenter ses dossiers selon le déroulement suivant :

A/ Productions Audiovisuelles

En présence d'un public de professionnels, chaque sélectionné viendra présenter, lors du festival, sa production et répondre aux éventuelles questions du jury, qui décidera de l'attribution éventuelle d'un trophée pour l'efficacité du message professionnel décliné.

B/ Démarches de Communication et e-communication

En présence d'un public de professionnels, chaque sélectionné viendra exposer, lors du festival, pendant 15 minutes, son dossier devant un jury, qui décidera de l'attribution éventuelle d'un trophée. La présentation pourra être assistée d'une projection de vidéo, CD Rom ou slides dans l'espace de temps qui lui est imparti.

C/ Projets Innovants

En présence d'un public de professionnels, chaque sélectionné viendra exposer, lors du festival, pendant 15 minutes, son programme au jury, qui décidera de l'attribution éventuelle d'un trophée. La présentation pourra être assistée d'une projection de vidéo, CD Rom ou slides dans l'espace de temps qui lui est imparti.

> ARTICLE 7 : RECOMPENSES ET REMISES DE PRIX

La participation dans chaque secteur et catégorie est validée par le Comité de Sélection et donne droit à l'entrée en compétition et à un Prix de Sélection remis sous forme de logo avant le festival. Ce logo peut être apposé sur l'ensemble de votre communication.

Pour chaque secteur, le jury a pour rôle de déterminer la démarche la plus pertinente, dans chaque catégorie et, de proposer le Trophée OR de sa catégorie en Grand Prix.

Si le Grand Prix choisi est déjà :

- Prix spécial, le second choix du jury Prix Spécial est surclassé et devient lauréat
- Trophée OR, le second de la catégorie est surclassé et devient lauréat.

Le Grand Prix surclasse toutes les autres distinctions.

Le Grand Prix peut aussi être attribué à un dossier présenté par le comité de sélection, indépendant des jurys sectoriels et partenaires.

Les Prix seront remis 17 octobre à l'immeuble Chaban-Delmas (A.N.) au cours d'une cérémonie en présence de André BERCOFF, Président du jury et du Festival Fimbacte.

Tous les trophées et mentions attribués sont libres d'exploitation par les candidats et leurs ayants droits.

> ARTICLE 8 : ACCEPTATION

La participation à la compétition du festival Fimbacte 2011 implique l'acceptation du présent règlement.

Les candidats déclarent, en outre, être propriétaires des droits de toute nature permettant la reproduction des visuels présentés. Les candidats autorisent l'organisateur à présenter les démarches en compétition pendant la remise de prix dans ses publications et à les exploiter à des fins de valorisation du festival (oeuvre intégrale ou sous forme d'extraits), y compris sur des canaux télévisuels ou pour des présentations audiovisuelles dans le cadre de la démarche Fimbacte, en France et à l'international.

En aucun cas l'organisation ne peut être tenue responsable d'un problème technique pouvant intervenir dans la restitution des documents confiés.

Assurances : le comité d'organisation décline toute responsabilité quant au vol, à la perte ou à la destruction des programmes. Il appartient donc aux intéressés de souscrire s'ils le jugent utile, une assurance individuelle.

> ARTICLE 9 : ANNULATION

Toute inscription validée par l'organisation ne donne lieu à aucun remboursement ou annulation. A compter de l'inscription effectuée, le montant total de la participation est dû.

Fimbacte – 12 rue Albert Fririon 92220 Bagneux – tel : 01 40 92 15 39 – fax : 01 40 92 89 59 - fetsival@fimbacte.com – www.fimbacte.com